



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRETE N° 2012 / DREAL / n° 2012 117 - 0003

**Arrêté portant approbation du document d'objectifs
du site Natura 2000 "Marais de l'Erdre" (FR5200624)**

**LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

- VU** la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 ;
- VU** la décision de la Commission européenne du 10 janvier 2011 arrêtant la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;
- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-2 et R.414-8 à R.414-12 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2006 relatif à la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 "Marais de l'Erdre" ;
- VU** les travaux du comité de pilotage du site Natura 2000 "Marais de l'Erdre", notamment sa réunion du 23 mai 2003 approuvant le document d'objectifs ;
- SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de Loire-Atlantique,

ARRETE

Article 1 - Le document d'objectifs du site Natura 2000 "Marais de l'Erdre" (FR5200624), annexé au présent arrêté, est approuvé.

Article 2 - Le document d'objectifs ainsi approuvé est tenu à la disposition du public au siège de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire, de la Direction départementale des territoires et de la Mer et du Syndicat mixte pour l'Entente pour le développement de l'Erdre navigable et naturelle.

Article 3 - Le Secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique et de la région des Pays de la Loire.

26 AVR. 2012 Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Pierre STUSSI